



Changement de convention et salaires

Par **mimi80**, le **25/10/2009** à **21:49**

Bonjour,
Je travaille dans un centre d'appel où je suis téléconseillère. Ma société a changé de convention pendant mon congé parental j'ai été prévenue via un recommandé. Avant le changement de convention j'étais téléopératrice soit le plus petit poste de l'entreprise. Quand je suis revenue je suis passée téléconseillère, c'est un poste au-dessus mais le salaire n'a pas bougé. Sachant que je fais le même travail que mes collègues qui eux gagnent + de 1200 euros de plus que moi à l'année à cause de ce changement de convention est-ce légal bien que certains de mes collègues qui sont là depuis bien moins longtemps que moi, sous prétexte que je suis passée téléconseillère sous la nouvelle convention !
Je fais tout de même le même boulot.
Je ne comprends pas on dit travail égale salaire égale, ici c'est tout le contraire. J'ai des possibilités de faire valoir quoi que ce soit dans ces cas-là ou pas du tout.
Merci de votre réponse Cordialement